

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jocelyn Canope

L'Huissier Stéphane Wenger fait signe au **Président Jocelyn Canope** qu'il est l'heure d'ouvrir cette séance, la première pour le nouveau Président. Il le fait en saluant très cordialement et avec une savoureuse pointe d'accent franco-guadeloupéen, Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette dix-septième séance de la législature 2016-2021 et première de l'année 2019-2020, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un prompt et complet rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. **Le Président** souhaite une bienvenue particulière au public ainsi qu'aux représentants de la presse qui nous font l'honneur de leur présence.

Le Président profite de sa première séance à la tête du législatif payernois pour s'adresser à l'assemblée:

«Vous m'avez confié la responsabilité de présider notre Parlement communal. Je vous remercie de votre confiance et je travaillerai de toutes mes forces pour me montrer à la hauteur de cette fonction qui m'honore. J'aimerais que nous gardions à l'esprit que nous avons des comptes à rendre, pas seulement aux personnes qui nous ont élus, mais à toute la population de notre commune, de notre ville de Payerne. Alors, je vous invite à prendre la parole, à exprimer vos idées, à défendre vos valeurs avec des arguments, sans oublier un soupçon de bon sens qui permet toujours de faire avancer les bonnes causes. Bref, cultivez notre démocratie qui nous est si chère. Payerne mérite cet effort.

Chaque sujet débattu dans cette assemblée mérite suffisamment notre attention pour que nous nous efforcions de nous y tenir. Ce sera d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le meilleur moyen de garder à nos séances le caractère qui leur convient, celui d'un débat de haute tenue. A l'orée de nos travaux, je souhaite et j'espère que nous partageons tous une telle exigence.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans remercier mon prédécesseur Jean-Jacques Guisolan pour son ouverture d'esprit, pour la parfaite passation de pouvoir et pour ses précieux conseils».

67 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 51 membres. 15 membres sont excusés. Il y a 1 absent. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Le Président annonce ensuite quelques modifications à l'ordre du jour: Au point c), il y a lieu d'ajouter à l'assermentation de Madame Monique Picinali (PLR), en remplacement de la Conseillère Sneze Asthalkoska, démissionnaire, celles de Madame Léa Bucher (PSIP), en remplacement du Conseiller Elbasan Krasniqi, démissionnaire et de Madame Catarina Pina (PSIP), en remplacement de la Conseillère Kate Savoy, démissionnaire.

Point d) nouveau: Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation en remplacement de la Conseillère Kate Savoy (PSIP), démissionnaire.

Point e) nouveau: Nomination d'un membres à la FOREMS, en remplacement de la Conseillère Kate Savoy (PSIP), démissionnaire.

Les communications de la Municipalité deviennent le point f).

Personne ne s'opposant à ces modifications, **le Président** peut poursuivre le déroulement de l'assemblée.

67 membres sont convoqués et l'appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 51 membres. 15 membres sont excusés. Il y a 1 absent. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu.

Dès lors, **le Président** peut débiter par les préambules à l'ordre du jour.

Point a): Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

La mise en discussion de ce procès-verbal ne suscite aucune proposition de modification ni remarque. Conformément à l'alinéa 2 de l'article 67 du Règlement du Conseil communal, il est adopté d'office. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour sa collaboration et la qualité de son travail.

Point b): Correspondance

Sept courriers sont parvenus au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture.

- En date du 7 août 2019, lettre de démission de la Conseillère Kate Savoy (PSIP). *(Annexe 1)*
- Le 5 septembre 2019, lettre de démission de la Conseillère Sneze Ashtalkoska (PLR). *(Annexe 2)*
- Datée du 21 septembre 2019, lettre du groupe PLR proposant le remplacement de la Conseillère Sneze Ashtalkoska par Madame Monique Picinali. *(Annexe 3)*
- En date du 27 septembre 2019, lettre du groupe PSIP proposant de remplacer le Conseiller Elbasan Krasniqi par Madame Léa Bucher. *(Annexe 4)*
- Le 2 octobre 2019, lettre du groupe PSIP proposant le remplacement de la Conseillère Kate Savoy, par Madame Catarina Pina *(Annexe 5)*
- En date du 2 octobre 2019, le groupe PSIP propose de remplacer la Conseillère Kate Savoy, démissionnaire de la Commission de naturalisation, par Madame Léa Bucher et propose de nommer, à titre de membre de la FOREMS, le Conseiller Djordje Ney, en remplacement de la Conseillère Kate Savoy, démissionnaire. *(Annexe 6)*

- Le 10 octobre 2019, lettre de la Commission de gestion qui, sous la signature du Conseiller Francesco Delle Donne, communique, en conformité à l'article 51, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal, la désignation de la Conseillère Delphine Morisset comme présidente et du Conseiller Serge Grognoz, comme vice-président. (*Annexe 7*)

Point c: Assermentations de Mesdames Monique Picinali (PLR), Léa Bucher (PSIP) et Catarina Pina (PSIP)

Le Président donne la parole au Conseiller Cédric Moullet, président du groupe PLR pour la présentation de Monique Picinali.

Madame Monique Picinali est née en 1965 à Payerne de parents émigrés italiens. Elle est citoyenne suisse depuis 2016. Elle est maman d'une fille de 28 ans. Son parcours professionnel se caractérise par les changements. Gymnase au CESSNOV à Yverdon, un an à l'Université de Lausanne en lettres puis une année à l'École Roche où elle obtient son diplôme d'assistante de Direction. Elle a eu la chance de travailler dans trois grandes entreprises, Hermes Precisa à Yverdon, Cartier à Villars-sur-Glâne et Nestlé à Orbe puis à Vevey. Elle a été assistante de direction et a eu l'opportunité de travailler dans les secteurs RH, comptabilité, services clients, formation et sécurité, pour terminer aujourd'hui project manager dans le leadership. Sa principale mission est de développer les compétences des collaborateurs et des managers. Elle a également consacré sept ans à la paroisse catholique en tant que caissière.

Le Président passe ensuite la parole au Conseiller Sébastien Pedroli, président du groupe PSIP afin qu'il présente ses candidates. En préambule, il se dit désolé d'avoir provoqué une modification de l'ordre du jour pour le nouveau Président.

Madame Léa Bucher est née le 1^{er} décembre 1997 et est originaire de Payerne où elle a effectué toutes ses écoles primaires et secondaires, puis le GYB entre 2013 et 2016, à l'École de culture générale, secteur social. Elle y a obtenu sa Maturité fédérale option spécifique arts visuels entre 2016 et 2018. 2018-2019, année sabbatique qui lui a permis de vivre cinq mois à Berlin et trois mois à Hawaï. Depuis cette année, elle a commencé l'Université de Fribourg dans la Faculté de lettres. Léa Bucher est aussi présidente du Conseil des Jeunes broyards depuis 2018 et pratique énormément d'activités sportives et culturelles à Payerne.

Madame Catarina Pina, à Payerne depuis trente ans, originaire d'un petit village du centre du Portugal qui se situe à cinq minutes de la frontière espagnole, au sein d'une région renommée pour son patrimoine moyenâgeux. Elle a effectué toutes ses écoles primaires et secondaires à Payerne puis son gymnase à Yverdon et la HEP à Lausanne. Elle est enseignante en classe enfantine à l'établissement scolaire de Payerne depuis huit ans et travaille à Grandcour. Ses hobbies sont les voyages et la découverte de nouvelles cultures et, en hiver, elle adore faire du ski et accessoirement manger des fondues.

Le Président invite l'assemblée à se lever et Mesdames Monique Picinali, Léa Bucher et Catarina Pina à gagner le devant de la salle afin de procéder à leur assermentation.

Le Président donne lecture du serment, à l'article 6 du Règlement du Conseil communal, à la suite de laquelle il invite chacune à lever la main et répondre, à l'appel de leur nom «je le promets». Tour à tour Mesdames Monique Picinali, Léa Bucher et Catarina Pina s'exécutent.

Le Président Jocelyn Canope les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, en les invitant à prendre place au sein de leur groupe respectif, sous les applaudissements nourris de l'assemblée.

Le Conseil compte désormais 54 membres, avec une majorité absolue de 28 voix.

Point d: Nomination d'un membre à la commission de naturalisation en remplacement de la Conseillère Kate Savoy (PSIP), démissionnaire

Conformément au courrier lu tout à l'heure, le groupe PSIP propose de nommer la **Conseillère Régine Bucher**. **Le Président** demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme ce n'est pas le cas, et conformément à l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, le nombre de candidats ne dépassant pas le nombre de sièges à repourvoir, **le Président** propose de nommer à mains levées la **Conseillère Régine Bucher** à la commission de naturalisation. Ce qui est entériné à l'unanimité.

La Conseillère Régine Bucher accepte son élection.

Point e: Nomination d'un membre de la FOREMS en remplacement de la Conseillère Kate Savoy (PSIP), démissionnaire

Selon le courrier du 2 octobre lu tout à l'heure, le groupe PSIP propose la nomination du **Conseiller Djordje Ney**. **Le Président** demande s'il y a d'autres candidatures.

Comme ce n'est pas le cas, et conformément à l'article 38 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, le nombre de candidats ne dépassant pas le nombre de sièges à repourvoir, **le Président** propose de nommer à mains levées **le Conseiller Djordje Ney** au titre de membre de la FOREMS. Ce qui est entériné à l'unanimité.

Point f: Communications municipales

Tous les Conseillers et Conseillères ayant reçu trois communications écrites de la Municipalité, jointes à la convocation de la présente séance, **le Président** n'en fait pas lecture, se bornant à en donner les titres et invite chacune et chacun à intervenir, cas échéant, lorsque le point est cité.

Comme il n'y a pas de questions, **le Président** demande à la Municipalité s'il y a des communications orales. Ce n'est pas le cas. **Le Président** peut dès lors passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 07/2019: Première série de compléments au budget 2019

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Sylvain Quillet**, pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président remercie le Conseiller Quillet de cette lecture et ouvre la discussion.

Le Conseiller Cédric Moullet intervient à propos du compte relatif aux travaux et frais d'expertises dont les charges actuellement comptabilisées se montent à Fr. 46'199,50, sur un montant budgété de Fr. 195'000.-, qui se montera à Fr. 240'000.- au budget, après ajout des Fr. 45'000.- demandés dans le présent préavis. Il précise que, sur ce montant, 148'800,50 ne sont, à ce jour, pas expliqués par la Municipalité, la seule explication reçue par la commission des finances étant que toutes les factures ne sont pas rentrées. Le Conseiller Moullet demande alors s'il est possible d'avoir des explications sur ces Fr. 148'800,50 et sur ces fameuses factures ouvertes.

Le Municipal André Bersier répond que, effectivement, ce compte dispose de fonds pour les prestations de la CUAP et de la commission d'urbanisme, dont les factures impayées le seront à la fin de l'année. Ce compte sert aussi à régler toutes les affaires liées à l'urbanisme, frais d'avocats notamment et le Municipal précise qu'il ne peut pas être bouclé en cours d'année. Il relève que le montant de ce compte permet, bon an, mal an, d'assumer ces frais qui sont généralement assez similaires d'une année à l'autre. Sachant aussi que cette année, de gros projets tels que le GYB et des projets privés nécessitent le soutien d'avocats. Aujourd'hui, c'est souvent la cas dans des affaires d'urbanisme, la commune doit avoir recours à des avocats pour défendre ses intérêts par rapport aux opposants qui se manifestent. Les différences sur ce compte devraient être très minimes à la fin de l'année.

Le Conseiller Cédric Moullet se déclare moyennement satisfait au vu du rapport du simple au triple entre la somme d'environ Fr. 150'000.- et celle demandée dans le préavis. A quoi ces sommes, tout de même assez importantes sont-elles liées, demande le Conseiller Moullet.

Le Municipal André Bersier cite, pour exemple, que l'accompagnement pour le Gymnase, notamment pour les structures, est assumé par un architecte de la CUAP, ainsi qu'à La Coulaz où la Municipalité devra revoir le PPA, nécessitant à chaque fois l'engagement d'architectes et d'urbanistes. Il précise que pour des affaires en cours, il n'y a pas encore de facture, ce qui ne permet pas d'être plus précis sur les montants.

Réponse qui laisse le Conseiller Moullet insatisfait.

Le Conseiller Sébastien Pedroli demande si la commune a investi de l'argent pour le projet de parking avec l'entreprise Orllati.

Le Municipal André Bersier répond que non, l'entreprise Orllati ayant payé les études consacrées à ce parking de la Concorde.

Le Conseiller Cédric Moullet demande alors à quoi correspondent les honoraires du bureau d'ingénieurs NPPR concernant la place de la Concorde, de septembre 2019.

Le Municipal André Bersier reconnaît qu'une étude est en cours pour la place de la Concorde, avec différentes variantes de réaménagement. D'où la facture de l'ingénieur NPPR.

La discussion n'étant plus demandée, le **Président** clôt la discussion et fait procéder au vote. Le préavis 07/2019 est accepté à une large majorité. Il y a deux abstentions et un non.

Le **Président** remercie le rapporteur et la commission des finances de leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 07/2019 de la Municipalité du 21 août 2019;
ouï le rapport de la commission des finances;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

Article 1: des compléments au budget 2019 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 200'000.00 et une augmentation des revenus de Fr. 30'000.00 sont accordés à la Municipalité;

Article 2: la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :
Excédent de charges prévues au budget 2019 **369'464.-**

	Modification des charges	Modification des revenus	
1. Administration générale	15'000.-		
3. Domaines et bâtiment	40'000.-		
4. Travaux	45'000.-		
5. Instruction publiques et cultes	20'000.-		
6. Police	80'000.-	30'000.-	

Charges supplémentaires	200'000.-		200'000.-
Revenus supplémentaires		30'000.-	-30'000.-

Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires			539'464.-
			=====

Point 2: Préavis 09/2019: Cession gratuite d'une partie de la parcelle RF No 4950 à l'Etat de Vaud et à l'Etat de Fribourg en vue de l'extension du GYB

Le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 09/2019 n'ayant pas pu figurer avec la convocation à la présente séance, il est joint au PV sous *Annexe 8*.

Le **Président** appelle et passe la parole au **Conseiller Michael Marguet**, pour lire le rapport de la commission ad hoc, en remplacement du **Conseiller Logan Duc**, excusé. Le Conseiller Marguet précise qu'il n'est pas le président rapporteur de la commission et relève combien il a été difficile de trouver, au sein de la commission, des gens qui avaient envie de rédiger ce rapport.

Avant cette lecture, les **Conseillers Jean-Marc Chatelanat et Philippe Dougoud**, concernés professionnellement par ce préavis, demandent à se récuser le temps des débats et quittent la salle.

Le Président remercie le **Conseiller Marguet** de cette lecture et ouvre la discussion.

Le **Conseiller Roland Bucher** est interpellé par la teneur du préavis en terme de coûts d'aménagements, de futurs accès depuis La Vignette notamment, et de négociations faites avec les deux cantons afin qu'ils participent à ces aménagements. Il regrette qu'aucune mention de ces négociations ne figure dans l'article 1 des conclusions du préavis, ce qui suscite des craintes au Conseiller Bucher par rapport à la trace de ceci dans l'avenir. Puisque la gratuité est essentiellement donnée par la commune, déliée de l'obligation de faire une place de dépose, afin de faciliter la mobilité, ceci n'a absolument rien à voir avec les aménagements futurs. Le Conseiller Bucher souhaite que ce soit mentionné quelque part et que l'aboutissement de ces négociations fasse l'objet d'écrits de la part des deux cantons, garantissant que ces engagements seront tenus.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard comprend tout à fait la réaction du Conseiller Roland Bucher et précise que la teneur du préavis ne concerne que la cession gratuite du terrain, dévolue à la mobilité, tout en permettant de présenter le projet d'extension du gymnase dans son intégralité. Notamment par rapport aux accès, donnant un aperçu des questions qui vont se poser au Conseil en terme notamment de mobilité. Les cantons se sont effectivement engagés à financer ces aménagements à 50%, pour un montant maximum de Fr. 350'000.- sur la base de premières estimations qui se montent à Fr. 700'000.-. Madame la Syndique confirme que, effectivement, la Municipalité a des écrits de la part des deux cantons confirmant les engagements qu'ils prendront à leur charge à hauteur de Fr. 350'000.-.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et fait procéder au vote. Le préavis 07/2019 est accepté à une très large majorité.

Les deux Conseillers qui se sont récusés pour cet objet regagnent la salle.

Le Président remercie le rapporteur et la commission de leur travail.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 09/2019 de la Municipalité du 28 août 2019;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

Article 1: d'autoriser la Municipalité à céder gratuitement une surface de 1'076 m², à détacher de la parcelle RF n° 4950, à l'Etat de Vaud et à l'Etat de Fribourg en vue de l'extension du GYB.

Point 3: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

Le Conseiller Jean-Jacques Guisolan revient sur le traitement du rapport de la commission d'étude du préavis 09/2019 et de son travail, en s'exprimant en ces termes:

«Je précise au préalable que cette remarque ne vise absolument pas le Conseiller Logan Duc, qui a repris cette présidence au pied-levé et fait tout ce qu'il pouvait, avec les moyens qu'on lui a donnés, mais s'adresse aussi à l'ensemble des membres du Conseil, afin que nous n'ayons plus à vivre une telle situation.

A la lecture de ce rapport ou je devrais plutôt dire «non-rapport», il m'est venu les réflexions suivantes:

1. Selon le formulaire intitulé «Recommandations aux présidents-rapporteurs des commissions» que chaque Président désigné reçoit avec le dossier original il est dit :

«A réception du dossier, le président-rapporteur en prend connaissance sans tarder et adresse une convocation, au plus tard dans les 10 jours, aux membres de la commission. Selon l'article 38 du Règlement du Conseil communal, les convocations adressées aux membres des commissions doivent être envoyées au moins 5 jours à l'avance.»

La commission en question, a été nommée le 29 août, elle aurait donc dû être convoquée au plus tard le 9 septembre, pour siéger aux environs du 15 (en tenant compte du délai de 5 jours mentionné dans l'article 41 du règlement du Conseil Communal). Or elle n'a siégé que le 26, jour où, selon l'article 51 du même règlement, le greffe municipal doit recevoir les rapports pour les faire parvenir à l'ensemble des membres du Conseil.

Ce qui fait que son rapport a été rédigé dans l'urgence absolue et n'a pas pu être joint à la convocation, mais a dû être envoyé à part par email pour respecter les délais.

J'aimerais par cette première réflexion sensibiliser les futurs présidents-rapporteurs au respect des délais afin que chaque commission puisse siéger sereinement et dans les meilleures conditions possibles.

2. J'en viens maintenant au contenu du rapport. Je le répète, sans attaquer personnellement le Conseiller Duc qui n'y peut pas grand-chose. A mon sens, un rapport de commission doit être une synthèse des débats de ladite commission afin d'aider les membres du Conseil à prendre leur décision pour le vote final. En tant que Conseiller, et même si parfois il n'y a pas grand-chose à rajouter au préavis lui-même, je m'attends à y trouver au minimum :

- Qui y représentait la Municipalité*
- Quelles questions ont été posées*
- Quelles réponses y ont été apportées*
- Des réflexions complémentaires de la commission à propos de ces réponses et du préavis en général.*

Or rien de tout ça dans ce rapport dont plus de 90% est un copié/collé d'extraits du préavis municipal. Il m'a donc été absolument inutile pour ma réflexion et ma décision d'accepter ou non le préavis.

Je termine donc par un appel aux futurs présidents-rapporteurs: si vous tenez compte de ma première remarque concernant les délais, vous aurez toute facilité pour tenir compte de la deuxième, car vous aurez le temps de rédiger un rapport digne de ce nom, qui reflèteras le contenu des débats de votre commission et sera réellement utile aux membres du Conseil pour leur prise de décision.»

Le Conseiller Nicolas Schmid revenant sur les propos du Conseiller Guisolan, tient, au nom du PSIP, à s'excuser pour les soucis causés et assure que cela ne se reproduira pas. Il revient ensuite sur la consultation populaire qui a commencé le mercredi 19 juin, souhaitant savoir comment elle s'est passée et demande à la Municipalité quand et sous quelle forme les résultats seront communiqués et si il y aura une présentation au prochain Conseil.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard répond que oui, ça s'est très bien passé et beaucoup de réponses ont été apportées et une première synthèse sera donnée en primeur lors des ateliers participatifs qui se tiendront les 7 et 28 octobre prochains. Elle profite de l'occasion de lancer l'invitation au Conseil à participer à ces soirées, de 19 h à 21 h, à la Salle Cluny. Ces soirées débiteront par une synthèse des résultats émanant de la part de la population. Madame la Syndique relève que c'est beaucoup de matière à traiter, avant le travail proprement dit d'atelier. Suite à ceci, il y aura une information qui sera apportée au Conseil communal, lors du prochain Conseil, voire en décembre, de la synthèse de la démarche participative mais aussi celle des ateliers participatifs.

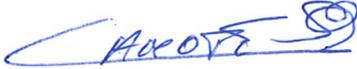
Le Conseiller Michael Marguet relaye une question venant de citoyens, concernant la réfection entreprise à un bâtiment de l'estivage de Provence. Notamment sur le choix des matériaux utilisés pour la réfection de toits, ne satisfaisant pas complètement les utilisateurs. Il demande si cela a été revu, discuté et où en est-on sur l'état de ces réflexions et si une meilleure isolation a été effectivement entreprise ou est envisagée par la Municipalité.

Le Municipal André Jomini reconnaît qu'un toit a été refait avec des matériaux en tôle, sans penser que, lors de chutes de pluie, la résonance sur le toit ne permettait pas au berger de bien dormir à cause du bruit. Le Municipal avoue ne pas savoir si des mesures vont être prises et affirme que lors du même travail sur l'autre bâtiment, sur le pâturage de Grange Neuve et là, il est prévu de mettre des panneaux isolés sur la partie habitable. Pour le bâtiment des Auberges, le Municipal relève que, effectivement le berger s'est plaint de la situation, bien que la saison ne dure que quelques mois et qu'il n'y dorme pas toutes les nuits. Mais il reconnaît que personne n'avait réalisé que la pluie pouvait engendrer un bruit pareil. Il répète que, pour la prochaine réfection, prévue l'an prochain ...sous réserve de l'acceptation du budget communal, les nouvelles dispositions seront prises.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie toutes et tous de l'excellente tenue des débats et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 31 octobre.

Il lève cette première séance de l'année politique 2019-2020 à 21 h 12.

Le Président:



Jocelyn Canope



Le Secrétaire:



René Cusin

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Kate Savoy
Rue à Thomas 27
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jocelyn Canope
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 7 août 2019

Démission de mon poste de conseillère communale

Monsieur le Président,

Après quelques années passées sur sol payernois, je vais prochainement élire domicile dans une autre commune de la région dès le 15 août 2019. En conséquence, je vous présente ma démission de mon poste de conseillère communale avec effet immédiat.

Ces trois ans passés au législatif communal ont été très intéressants. J'en profite pour remercier les conseillers communaux et la Municipalité avec qui j'ai eu plaisir à échanger et débattre. J'en garderai un très bon souvenir !

En souhaitant plein succès aux différents projets et un bel avenir à la Ville de Payerne, je vous présente, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Kate Savoy



Sneze Ashtalkoska
Rue des Vernes 15
1530 Payerne

Conseil Communal de Payerne
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 5.9.2019

Concerne: Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président,

Par ce courrier, je vous informe de ma démission du conseil communal. Mes activités professionnelles ne me permettent plus d'assumer le rôle de conseiller communal avec la diligence attendue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleures salutations,

Sneze Ashtalkoska

Sneze Ashtalkoska

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jocelyn Canope
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 21 septembre 2019

Remplacement de Madame Sneze Ashtalkoska au Conseil Communal.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Madame Sneze Ashtalkoska du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Madame Monique Picinali, membre du PLR payernois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet



Commune de Payerne

Liste de parrainage pour MONIQUE PICINAZI

	Nom	Prénom	Adresse	Profession	Signature
1	CONCHIN	Colette	Rue de Uvany 6	retraitee	
2	MAGNENAT	Franck	Impasse des Lys 15	Banquier	
3	MOULLET GÉORIC	GÉORIC	ALOUETTES 17	GÉOMÈTRE	
4	Savary Sarah	Sarah	Corges 45	Employée de com.	
5	Gauttier	Christian	Merisiers 14	chef de Projet	
6	Bucher	Roland	Av. Innuar des 3	Comptable	
7	Blaser	Serge	Ch. des Prés 5	Empl. de banque	
8	QUILLET	Sylvain	Gylenen 6	Educateur	
9	Voignon	Lionel	Boverie 27	Etudiant	
10	Bapst	Cédic	Bernalet 3	Resp. Paralegal	

Pour le parti libéral-radical

Le Président

Payerne, le 3.10.1974

Le Président de groupe



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jocely Canopé
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 27 septembre 2019

Conseil communal

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,

Je fais suite à mon e-mail du 12 septembre 2019 et vous confirme que le Groupe PSIP a l'honneur de présenter en qualité de conseillère communale, en remplacement de Monsieur Elbasan KRASNIQI, Madame Léa BUCHER.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Liste de parrainage pour Lea Bucher

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contôle (laisser en blanc)
1	Ney	Djordje	1983	Payerne	Economiste	Rue : Corges 12 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		
2	Bieri	Ernst	1967	Schangnan	Ménisier	Rue : Grosse-Pierre 29 NPA : 1530 Localité : Payerne		
3	Seem	David	1963	Corseaux (VD)	Emp. commerce	Rue : Rue des Tomelles 25 NPA : 1530 Localité : Payerne		
4	Savary	Philippe	1955	Payerne	Ebéniste	Rue : Corges 23 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		
5	Harbin	Bruno	1962	Combremont P.	Infirmier	Rue : ch. des oiseaux 2 NPA : 1530 Localité : Payerne		
6	Savary	Serge	1959	Payerne	Postier	Rue : Corges 30 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		
7	Ney	Eric	1957	Payerne	Fromager	Rue : Corges 12 NPA : 1551 Localité : Vers-chez-Perrin		
8	JENZER	Gérard	1970	Thunsteinen (BE)	Collaborateur postal	Rue : Montpallier 7 NPA : 1530 Localité : Payerne		
9	Verly	Bernard	1961	Corcelle/ Charovnaz	Ennigant	Rue : Florimont 4 NPA : 1530 Localité : Payerne		
10	Hruska	Dora	1977	Payerne	Clouffeur	Rue : Rue du Gymnase NPA : 1530 Localité : Payerne		



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jocelyn Canopé
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 2 octobre 2019

Conseil communal

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,

Le Groupe PSIP a l'honneur de présenter, en remplacement de Kate SAVOY démissionnaire comme conseillère communale Madame Catarina PINA.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe



No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature	Contôle (laisser en blanc)
1	<i>Ney</i>	<i>Djordje</i>	<i>1983</i>	<i>Payerne</i>	<i>Economiste</i>	Rue : <i>Corges 12</i> NPA : <i>1551</i> Localité : <i>Vers-chez-Perrin</i>	<i>Ney</i>	
2	<i>Bieri</i>	<i>Ernst</i>	<i>1967</i>	<i>Schangnan</i>	<i>Mécanicien</i>	Rue : <i>Grosse-Pierre 79</i> NPA : <i>1530</i> Localité : <i>Payerne</i>	<i>Bieri</i>	
3	<i>Seem</i>	<i>David</i>	<i>1963</i>	<i>Corseaux (VD)</i>	<i>Emp. commerce</i>	Rue : <i>Jouelles 25</i> NPA : <i>1530</i> Localité : <i>Payerne</i>	<i>Seem</i>	
4	<i>Savary</i>	<i>Philippe</i>	<i>1955</i>	<i>Payerne</i>	<i>Électricien</i>	Rue : <i>Loise 23</i> NPA : <i>1551</i> Localité : <i>Vers-chez-Perrin</i>	<i>Savary</i>	
5	<i>Markin</i>	<i>Tomas</i>	<i>1962</i>	<i>Combevaux le-Petit</i>	<i>informaticien</i>	Rue : <i>Ch. du Oisevaux 2</i> NPA : <i>1530</i> Localité : <i>Payerne</i>	<i>Markin</i>	
6	<i>Savary</i>	<i>Serge</i>	<i>1959</i>	<i>Payerne</i>	<i>Postier</i>	Rue : <i>Corges 30</i> NPA : <i>1551</i> Localité : <i>Vers-chez-Perrin</i>	<i>Savary</i>	
7	<i>Ney</i>	<i>Eric</i>	<i>1950</i>	<i>Payerne</i>	<i>Fromager</i>	Rue : <i>Corges 12</i> NPA : <i>1551</i> Localité : <i>Vers-chez-Perrin</i>	<i>E. Ney</i>	
8	<i>JENZER</i>	<i>Gérard</i>	<i>1970</i>	<i>Thunstein (BE)</i>	<i>Collaborateur postal</i>	Rue : <i>Montpellier 7</i> NPA : <i>1530</i> Localité : <i>Payerne</i>	<i>Jenzer</i>	
9	<i>Verly</i>	<i>Bernard</i>	<i>1961</i>	<i>Covalla/ Charbonnay</i>	<i>Enseignant</i>	Rue : <i>Florimont 4</i> NPA : <i>1530</i> Localité : <i>Payerne</i>	<i>Verly</i>	
10	<i>Hronka</i>	<i>Donald</i>	<i>1977</i>	<i>Payerne</i>	<i>Chauffeur</i>	Rue : <i>Rue du byron</i> NPA : <i>1530</i> Localité : <i>Payerne</i>	<i>Hronka</i>	



Parti des socialistes et indépendants Payernois

Parti socialiste et indépendant
de Payerne
Sébastien PEDROLI
Président de Groupe
Rue de la Gare 12B
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne
Monsieur le Président
Jocelyn Canopé
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1 / CP
1530 Payerne

Payerne, le 2 octobre 2019

Conseil communal

Monsieur le Président du Conseil communal,
Chers Collègues,

Le Groupe PSIP a l'honneur de présenter, en remplacement de Kate SAVOY démissionnaire les personnes suivantes :

Madame Régine BUCHER à titre de membre de la Commission de naturalisation
Monsieur Djordje NEY à titre de membre de la FOREMS

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et de la suite que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil communal, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Pour le Groupe PSIP
Sébastien PEDROLI, Président de Groupe

Commission de gestion
1530 Payerne

Payerne, le 2 octobre 2019

Au Conseil Communal
de et à
1530 Payerne

Désignation de la présidence et de la vice-présidence de la commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 51, alinéa 2, du règlement du Conseil communal, la commission de gestion à procéder, lors de sa séance du 23 septembre 2019, à la désignation de son président et de son vice-président.

Ainsi, la commission a désigné Madame la Conseillère Delphine Morisset comme présidente et Monsieur le Conseiller Serge Grognuz comme vice-président de la commission de gestion pour la période 2019-2020.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission de gestion



Francesco Delle Donne

Rapport de la commission chargée du préavis 09/2019**Cession gratuite d'une partie de la parcelle RF n° 4950 à l'Etat de Vaud et à l'Etat de Fribourg en vue de l'extension du GYB**

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 26 septembre 2019

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 09/2019 était composée de Madame et Messieurs :

- Conchin Colette
- Marguet Michael
- Hrunka Donald
- Donadello Nicola
- Bapst Cédric
- Maillard Stéphane
- Duc Logan en remplacement de Joào Carlos Sa, président rapporteur.

La commission s'est réunie une seule fois le 26 septembre 2019.

La commission tient à rappeler au conseil que ce préavis concerne uniquement la cession gratuite de la parcelle RF n° 4950. Tout ce qui concerne les aménagements, transformation de la route, etc., ne font partie du préavis qu'à titre informatif.

Les Cantons de Fribourg et Vaud connaissent depuis plusieurs décennies une croissance démographique marquée. La population gymnasiale reflète cette tendance avec un nombre de jeunes adultes en formation post-obligatoire en constante augmentation. A titre d'exemple, sur le Canton de Vaud, la population de gymnasiens a augmenté de 456 et de 745 élèves respectivement en 2015 et en 2016. Cette situation démographique entraîne une pression importante sur un grand nombre d'infrastructures publiques des Cantons de Fribourg et Vaud, dont les gymnases.

Face à ces constats, le Conseil du GYB a achevé en 2013 une étude analytique de l'évolution démographique de la région broyarde, sur la base du rapport de Madame Anne-Christine Wanders de 2012. Il en résulte que la Broye a connu une croissance démographique encore plus importante que les moyennes cantonales de Fribourg et Vaud. En regard de ces projections, les Cantons de Fribourg et Vaud ont amorcé une réflexion en vue de réaliser une extension du GYB. Les Cantons de Fribourg et Vaud ont ainsi établi un rapport de programmation débouchant sur une étude de faisabilité comprenant l'ensemble des études (mobilité, sols, énergie, implantation, etc.), un avant-projet commandé à l'auteur du bâtiment existant du GYB, puis un cahier des charges du futur appel d'offres d'entreprises totales pour le projet et la réalisation. Programmé pour accueillir 800 élèves, le bâtiment principal du Gymnase, avec son annexe issue de la transformation d'une ancienne ferme, se compose de 40 salles de classe polyvalentes, de salles spéciales, d'une bibliothèque, d'un restaurant, d'une aula, d'un espace d'exposition ainsi que d'espaces dévolus à l'administration du gymnase.

Le GYB a crû au fur et à mesure des rentrées scolaires au rythme d'une nouvelle volée par an depuis 2005. Ainsi, à la rentrée 2008, le gymnase a atteint sa pleine occupation. Le GYB comptait alors 852 élèves, ce qui correspond aux estimations effectuées lors de la conception du projet. En 2015, le GYB comptabilisait 1'130 élèves, soit 278 élèves de plus que ce que le programme prévoyait initialement.

En 2017, la Municipalité s'est engagée à céder gratuitement 1'076 m², ceci sous réserve de l'accord du Conseil communal. En contrepartie de cette cession gratuite, l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg participent en partie aux financements de plusieurs aménagements en rapport avec l'extension du GYB, comme par exemple : la transformation de la Rue de la Vignette, les réaménagements ponctuels fluidifiant le trafic piétonnier au passage de la blancherie, les aménagements routiers et infrastructures communales de mobilité qui sont prévus d'être réalisés par la suite en lien avec l'extension du GYB, la suppression de la haie située en bordure de la parcelle RF n°949, etc. A noter que cette manière de procéder évite ainsi à la Commune un investissement devisé à Fr. 150'000.— pour l'aménagement d'une place de dépose située à l'entrée de la rue du Gymnase, montant inséré au planning des investissements de la législature en cours. Aussi, la cession de 1'076 m² à Fr. 150.—/m² représente un montant quasi équivalent.

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg seront propriétaires du nouvel état de la parcelle RF n° 4944 d'une surface de 43'286 m² et qui accueillera les bâtiments actuels du GYB ainsi que son extension.

Conclusion :

Au vu des éléments cités ci-dessus, la commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande d'accepter ce préavis et de voter la résolution suivante.

Le conseil communal de Payerne

- Vu** le préavis n°09/2019 de la municipalité du 28 Août 2019 ;
- Où** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à céder gratuitement une surface de 1'076 m², à détacher de la parcelle RF n°4950, à l'Etat de Vaud et à l'Etat de Fribourg en vue de l'extension du GYB.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission,

Logan Duc, président rapporteur.